



Propos liminaires à l'ouverture des négociations de l'Accord National des Centres de Santé

15 mai 2025

Monsieur le Directeur général, Madame la Directrice déléguée, Mesdames, Messieurs,

Nous prenons la parole au nom des 4 fédérations représentatives que sont Adédom, ADMR, C3Si et UNA, regroupées dans le Collectif CSI (Centres de santé infirmiers). Les adhérents de ces fédérations sont des CSI et des centres de santé médicaux et polyvalents. S'agissant des CSI, les fédérations regroupent la très grande majorité d'entre eux.

Nous engageons aujourd'hui une réflexion stratégique et concertée autour de l'avenir des centres de santé, famille à laquelle appartiennent les Centres de santé infirmiers (CSI) dont le rôle au sein de notre système de santé de proximité est à la fois historique et profondément ancré dans les valeurs telles que la solidarité, l'accessibilité des soins et la santé publique.

Les CSI, bien que porteurs d'une mission d'intérêt général et implantés dans les territoires les plus divers depuis longtemps, peinent à trouver un modèle économique soutenable en raison d'une structure de charges qui a fortement augmenté ces dernières années (lié à l'application de conventions collectives, de différentes réglementations, de l'inflation aussi...), sans que la structure des produits n'ait évolué significativement.

Depuis 2022, des aides exceptionnelles de l'État sont venues pallier les difficultés économiques, liées notamment à l'application de la convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) ; aujourd'hui ces difficultés économiques se sont généralisées aux centres de santé appliquant les autres conventions collectives (telles que la BASS).

Le rapport de l'IGAS publié en 2023 intitulé « Évaluation de la situation économique et des perspectives de développement des centres de santé infirmiers dans l'offre de soins de proximité » met en lumière les principales caractéristiques suivantes :

- Une gouvernance collective favorisant la coopération
- Une accessibilité renforcée, notamment pour les publics les plus éloignés du soin tant géographiquement que socialement
- Une capacité d'adaptation dans l'organisation des soins, la prévention ou encore la coordination interprofessionnelle.

- Une part faible de l'offre de soins infirmiers de proximité au niveau national, soit, mais une part forte localement, là où ils sont implantés.

Dans un contexte de tension autour notamment du vieillissement de la population, des inégalités d'accès aux soins et de la volonté de la population de privilégier le virage domiciliaire, le rôle de ces structures devient stratégique.

Notre objectif n'est pas de sauvegarder à tout prix un modèle hérité, mais d'inventer l'avenir de ces centres avec des leviers nouveaux, des outils de financement repensés, et une reconnaissance à la hauteur de leur utilité sanitaire et sociale.

Nous souhaitons que cette négociation permette notamment :

- De repenser les modalités de financement au regard des missions sociales, de prévention, d'éducation thérapeutique et de coordination assurées par les centres de santé
- De construire une trajectoire de développement ambitieuse mais réaliste, adossée à des indicateurs de santé publique
- De mettre en valeur le travail réalisé par les Centres de santé autour des publics fragiles et/ou vulnérables
- D'encourager le travail d'accompagnement des futurs professionnels de santé
- De reconnaître leur engagement dans le maillage territorial
- De questionner les systèmes d'information qui ont beaucoup évolué depuis 2015

Nous avons, collectivement, la responsabilité de soutenir ce modèle, car il répond de façon concrète aux défis de notre temps : désertification médicale, vieillissement, maladies chroniques, enjeux de vaccination, de dépistage, d'éducation à la santé et attentes croissantes des citoyens en matière de soins de proximité.

Dans le cadre de ces négociations, nous serons particulièrement attentifs à l'enveloppe consacrée aux CSI tant pour ce qui concerne son montant brut que sa répartition.

Merci,